

**Le mardi 14 janvier 2025**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Cyclone Chido : Le Crous de Nantes Pays de la Loire annonce le paiement de l'aide exceptionnelle de 300 € pour tous les étudiants mahorais**

Elisabeth Borne, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le dimanche 5 janvier, que plus de 9 000 étudiants vivant à Mayotte ou étudiant sur le reste du territoire national toucheraient une aide exceptionnelle de 300 euros.

**Le Crous de Nantes Pays de la Loire annonce la mise en paiement et le déploiement de cette aide dès le lundi 13 janvier à destination des 353 étudiants mahorais boursiers des Pays de la Loire.**

Dans un contexte économique et psychologique particulièrement éprouvant pour ces étudiants, cette aide vise à leur permettre de faire face à des dépenses ponctuelles imprévues et à renforcer leur autonomie à l'égard de leurs familles déjà très mobilisées par la gestion de la crise dans l'archipel. Cette aide d'urgence sera à disposition de l'ensemble des étudiants mahorais, boursiers et non boursiers, soit 3 500 étudiants à Mayotte et 5 500 hors de Mayotte (dont 1 500 à la Réunion).

#### **Modalités de versement :**

**Les 353 étudiants mahorais des Pays de la Loire dont le dossier social étudiant est validé n'ont aucune démarche à réaliser.** Le Crous procédera au paiement de cette aide exceptionnelle à partir de lundi 13 janvier.

**Les étudiants n'ayant pas déposé de dossier social étudiant ou dont la demande de bourse a été rejetée pour dépassement du plafond de ressources,** doivent se connecter depuis ce lundi 13 janvier sur le site [urgencemayotte.lescrous.fr](https://urgencemayotte.lescrous.fr) pour effectuer une demande simplifiée en ligne qui leur permettra de bénéficier du versement de l'aide de 300 euros. Les étudiants concernés doivent transmettre un certificat de scolarité, un justificatif de domicile des parents vivant à Mayotte et un RIB à leur nom.

**Pour toute question** les étudiants peuvent s'adresser au Crous via la plateforme nationale [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) ou le numéro vert 0800 00 55 16.

#### **Le Crous mobilisé dès le lendemain du passage du cyclone Chido**

Dès le lendemain du passage du Cyclone Chido, le Crous de Nantes Pays de la Loire a diffusé un message par mail, sur les réseaux sociaux et sur son site internet, indiquant aux étudiants mahorais la possibilité de contacter la plateforme d'écoute et de soutien psychologique anonyme et gratuite (0800 730 815), le service social du Crous ([service-social@crous-nantes.fr](mailto:service-social@crous-nantes.fr) ou 02 40 37 13 39), ou de recourir au service d'écoute NightLine (02 52 60 11 12), pour un éventuel contact nocturne.

Au-delà de ce soutien exceptionnel nécessaire, l'ensemble du réseau des Crous reste mobilisé pour apporter un soutien durable aux étudiants mahorais de l'ensemble du territoire dans une collaboration constante avec tous les établissements d'enseignement supérieur qui les accueillent.

---

**A propos du Crous de Nantes Pays de la Loire :**

Le [Crous de Nantes Pays de la Loire](#) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il offre aux étudiants un accompagnement social global et gère les aides financières, annuelles ou ponctuelles, accordées aux étudiants. Le Crous met à disposition des étudiants plus de 8 997 logements dans 44 Cités U' et Résidences U' en Pays de la Loire. En outre, le Crous se mobilise pour offrir une restauration de qualité et à tarif social à tous les étudiants avec ses lieux de restauration. Le Crous accompagne également les initiatives étudiantes, propose une action culturelle exigeante et mène une politique volontariste pour dynamiser et animer les lieux de vie étudiante.

Au service des 151 685 étudiants et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, le Crous est présent dans les 6 agglomérations où sont inscrits 95% des étudiants de la région : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

---

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Alexandre Héliçon

06 89 36 29 85

[responsable.communication@crous-nantes.fr](mailto:responsable.communication@crous-nantes.fr)